

LE CENTRE VOUS GARANTIT



2 adresses pour entreprendre votre bilan :

Marseille	Aix-en-Provence
3 place Victor Hugo Case N	23 rue Gaston de Saporta
13331 Marseille cedex 3	13625 Aix-en-Provence

Un accompagnement individuel et personnalisé
adapté à chaque bénéficiaire
Possibilité d'accompagnement à distance

Une déontologie :
cette démarche ne s'effectue qu'avec votre consentement et vous garantit une totale discrétion ainsi que la propriété de vos résultats.
Le conseiller vous accompagne avec bienveillance et neutralité

Des horaires flexibles :
pour réaliser votre bilan sur ou hors temps de travail

Un appui méthodologique :
ressources et documentation

Toute la qualité et la compétence d'une grande université au service de votre bilan de compétences :

Favoriser votre évolution

Faire le point sur vos compétences, pour construire votre projet professionnel

NOS COORDONNEES

Nous sommes à votre disposition pour vous informer et vous aider à monter votre dossier de financement

contact secrétariat : Monique Marcantoni
monique.marcantoni@univ-amu.fr

Tel : 04.13.94.97.28

Centre de Bilan de Compétences
3 Place Victor Hugo Case N
13331 Marseille Cedex 3

Site Internet :

www.univ-amu.fr/fr/public/bilan-de-competences

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilan de compétences
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

 Centre de
Bilan de Compétences
Aix*Marseille Université

 Aix*Marseille
université
Socialement engagée

BILAN DE COMPETENCES

Orientation Professionnelle
Evolution
Reconversion
Projet
Métier

Notre centre est habilité :
ANFH

LA PLUS GRANDE UNIVERSITE FRANCAISE VOUS ACCUEILLE

Vous êtes :

- Salariés (secteurs privés et publics)
- Demandeurs d'emploi
- Travailleurs non salariés (travailleurs indépendants, professions libérales, commerçants, artisans...),

Quel que soit votre secteur d'activité, votre niveau de qualification

Vous souhaitez :

- mieux gérer votre carrière
- changer de métier
- entreprendre une formation
- rechercher un emploi
- évoluer, vous orienter, faire le point

Un bilan de compétences vous aidera à :

- ✓ analyser et valoriser vos compétences
- ✓ élaborer votre projet professionnel, le cas échéant une formation
- ✓ vérifier votre projet
- ✓ identifier comment valider vos acquis par un diplôme

Nos conseillers sont des professionnels de l'orientation professionnelle et/ou de la formation, de la gestion de carrière et des RH, de la psychologie et des sciences de l'éducation.

Les entretiens sont organisés de manière à préserver la confidentialité de votre démarche.

LES 3 PHASES DE LA DEMARCHE

A chaque phase, des objectifs et des outils adaptés

PHASE PRELIMINAIRE (1 heure)

Objectifs

Analyse de la demande, des besoins
Définition des objectifs
Explication de la démarche et des méthodes de travail
Engagement, contractualisation

Outil

Entretien individuel

PHASE D'INVESTIGATION

(21 heures : 14 heures d'entretien et 7 heures de travail personnel)

Objectifs

Analyse du parcours personnel et professionnel
Identification des intérêts, motivations personnelles et professionnelles
Identification des compétences et aptitudes personnelles et professionnelles
Connaissance de l'environnement, des filières métiers, des formations
Détermination des possibilités d'évolution professionnelle

Outils :

Entretiens individuels, questionnaires, tests, enquêtes

PHASE DE CONCLUSIONS (2 heures)

Objectifs

Restitution des résultats détaillés
Synthèse élaboration du plan d'action

Outil :

Entretien individuel
Remise du document confidentiel

Un suivi post-bilan est assuré à 6 mois

LE BILAN DE COMPETENCES EN BREF

Objectifs

Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation
(Article L6313- 4 du Code du Travail)

Déroulement

La durée totale du bilan de compétences est de 24 heures, en séances d'environ 3 heures réparties sur 2 à 3 mois

Financement

Les bénéficiaires peuvent accéder au bilan de compétences :

- A leur initiative dans le cadre du Compte Personnel de Formation, en dehors ou pendant le temps de travail (avec l'accord de l'employeur)
- Au titre du plan de développement des compétences de l'entreprise, dans le cadre d'une convention tripartite
- Au titre du congé de reclassement

